

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Mars 2011 - n°7





Dans ce numéro:

	EDITO	
		3
	AU QUOTIDIEN	
Donner à l'enfant une place active...		4
	SANTE	
La main verte en milieu d'accueil... oui mais vigilance à l'égard des plantes toxiques!		6
	JURIDIQUE	
Collaborations ASR—Milieux d'Accueil		8
	ZOOM SUR...	
L'accueil d'un stagiaire dans votre MA		10
	ACTUALITE	
Inclusion des enfants ayants des besoins spécifiques... Une brochure à découvrir		12
	RECETTE	
Youpi, c'est l'heure du goûter... on va pouvoir se régaler!		13
	AGENDA	
Formations continues Appel à projets		20



Chers professionnels de l'enfance,

J'ai le plaisir de pouvoir prendre une première fois la plume dans ce bel outil de lien que constitue le Flash accueil, et ce, à l'occasion de mon entrée en fonction en qualité de responsable de la direction des milieux d'accueil 0-3 ans de l'ONE.

L'ONE a en effet décidé de regrouper dans une même direction la gestion des secteurs subventionnés (dit MAS) et non subventionnés (dit MANS).

C'est un message important qui vise à mettre en évidence la cohésion dans la gestion du secteur de la petite enfance, sans pour autant nier la spécificité du secteur non subventionné.

Il s'agit donc, d'une part, de veiller à ce que l'approche soit la plus similaire possible lorsqu'il s'agit du service rendu aux familles et aux enfants et d'autre part, de mettre l'accent et de respecter les spécificités de l'accueil non subventionné (en ce compris sa diversité).

Dans son travail quotidien, la Direction des milieux d'accueil 0-3 ans veillera à respecter ces deux dimensions fondamentales.

Le premier message qui me vient à l'esprit au moment de prendre ma place à vos côtés est de vous remercier pour votre investissement dans le secteur de l'accueil : les accueillantes autonomes et leurs entourages, les pouvoirs organisateurs, les directions et les membres du personnel des maisons d'enfants et des haltes accueil assurent, aux côtés de leurs homologues des milieux d'accueil subventionnés, un service essentiel aux bénéficiaires des familles de la Communauté française.

On ne soulignera jamais assez combien ce service à la collectivité est essentiel pour bon nombre de familles, tant d'un point de vue social, qu'économique et éducatif.

Ce service rendu est largement fondé sur de la confiance, du lien et de l'action en réseau.

Le contenu du présent numéro du Flash accueil met cet aspect particulièrement en évidence en mettant l'accent sur la place active à donner à l'enfant en ce compris lorsqu'il a des besoins spécifiques, sur les relations avec les services de proximités de l'ONE, sur l'ouverture aux stagiaires,...

La volonté de développer des milieux d'accueil, comme lieux de vie ouverts sur le monde qui les entourent, nous est commune et mérite notre attention active au quotidien.

Eddy GILSON
Responsable de la Direction «Milieux d'accueil 0-3 ans»

EDITO

3



Donner à l'enfant une place active ...



Donner à l'enfant une place active, c'est une démarche professionnelle qui consiste à donner à l'enfant une place d'acteur au quotidien et ainsi à l'impliquer au maximum dans ce qui le concerne.

De quoi s'agit-il?

Lorsque Nanou, alertée par ses pleurs, s'avance vers Maxime et lui tendant les bras, attend un mouvement de sa part avant de le prendre hors du berceau... Lorsque, quelques minutes plus tard, elle le dépose sur le dos, s'assied à ses côtés et sans intervenir, commente son plaisir à essayer de se retourner... Lorsqu'Isabelle laisse Manon se saisir de la cuillère qu'elle utilise pour lui donner son repas et qu'elle encourage sa tentative de porter par elle-même la nourriture à la bouche.

Lorsqu'elle prend en compte quelques instants plus tard sa volonté de ne plus manger.

Lorsque sa collègue laisse François observer de loin l'activité «danse» qu'elle propose sans insister,...

...Ces accueillantes donnent «une place active» à l'enfant, le considérant ainsi comme un partenaire à part entière dans l'interaction...

Et ce sera aussi donner à Maxime, Manon et François une place active que d'attendre, dans les semaines ou mois qui suivront, qu'ils s'asseyent et marchent par eux-mêmes ou acquièrent la propreté à leur rythme, persuadés que comme tous les adultes que nous sommes, chacun d'eux y parviendra mais que l'essentiel est qu'ils y en soient parvenu par eux-mêmes.

Donner à l'enfant une place active, c'est une démarche professionnelle qui consiste à donner à l'enfant une place d'acteur au quotidien et ainsi à l'impliquer au maximum dans ce qui le concerne. Le projet d'accueil doit décrire cette pratique aux parents dans un contexte professionnel qui ne remet pas en cause leurs pratiques de parents.

Lui donner une place active? Pourquoi?

En lui donnant une place active, en l'investissant comme personne «sujet» (et non objet), nous développons chez lui une représentation positive de l'autre et de lui-même, associée à l'intérêt et au plaisir d'interagir et de communiquer...

En lui donnant une place active, que ce soit au niveau des soins, au cours des repas ou autres activités, nous misons sur son aptitude à exprimer ses besoins et émotions, sur sa faculté à donner à son activité un cours qui soutient sa conscience de lui-même et le développement de ses compétences (apprendre à s'asseoir, à marcher,...).

En lui donnant «la» place active, nous soutenons et développons chez lui le plaisir de parvenir à la fin de son projet par lui-même.

Ainsi, donner à l'enfant une place active, c'est investir dans sa confiance en lui, en ses propres compétences et dans son estime de soi, compétences-clés pour son épanouissement futur, sur les plans scolaire, affectif, social cognitif, physique...

Lui donner une place active? Comment?

La règle d'or: nous ne pouvons donner une place active à l'enfant qu'en garantissant la sécurité physique et psychique de lui-même et des autres enfants.

Pour le tout-petit, lui parler, commenter les soins que nous lui dispensons, nommer les émotions qu'il exprime par ses pleurs ou ses sourires, c'est déjà le considérer comme un individu digne d'attention.

Répondre au plus vite et adéquatement à ses demandes et sollicitations: donner à boire lorsqu'il réclame, le contenir

lorsqu'il est en détresse: c'est lui apprendre que lorsqu'il appelle, il est entendu, donc qu'il a un pouvoir sur les choses et que le monde est bon.

L'impliquer dans les moments de change, respecter son rythme et son appétit dans les situations de repas, sa volonté de saisir la cuillère, ses goûts, c'est lui montrer que nous faisons confiance à la perception qu'il a de ses propres besoins et en sa capacité à pouvoir les satisfaire. Lui laisser ainsi cette liberté, c'est nourrir sa conscience de lui-même et alimenter sa confiance en soi...

Etre présent sans intervenir dans les étapes de son développement, attendre, confiants, qu'il se retourne, s'asseye, marche, acquière la propreté par lui-même, c'est lui permettre à chaque fois de développer un peu plus la confiance en lui et en ses compétences et l'estime qu'il a de lui-même. S'il veut se mettre debout, il mobilisera ses propres compétences, sans avoir besoin d'appeler l'adulte à son aide ...

Laisser l'enfant libre de participer ou non à une activité proposée, lui permettre de s'y impliquer comme il l'entend, le laisser expérimenter lui-même sans intervenir (même s'il semble ne pas y parvenir), c'est valoriser la perception et l'utilisation qu'il fait de ses propres compétences.

Donner une place active, ce n'est pas:

Laisser faire..., laisser décider de tout et alimenter le sentiment de toute puissance, laisser «tout seul»,...

«La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres». La vie en collectivité nécessite le respect de règles et de limites pour le bien-être de tous.

L'enfant doit pouvoir participer au maximum à tout ce qui le concerne «lui»: la quantité de nourriture qui correspond à ses besoins, le cours qu'il donne à telle ou telle activité, le temps de sommeil nécessaire et l'utilisation qu'il fait de tel ou tel objet... pour autant que ce soit compatible avec le respect de l'autre, de soi, et la vie en société. Il est libre de manger ou pas mais pas de jeter l'assiette par terre... Il est libre de jouer avec les jouets comme il veut mais pas de les utiliser comme projectiles, de découvrir le visage de Nanou, mais pas de lui faire mal...

Avoir une place active, ce n'est pas non plus lui donner ou entretenir son sentiment de toute-puissance... Ce n'est pas lui qui décide du menu ou du moment où il va au jardin. Ce n'est pas lui qui met fin à la conversation entre maman et l'accueillante, qui décroche le téléphone,... Enfin, lui donner une place active, l'occasion de «faire par lui-même», ne peut se concevoir qu'après de la présence bienveillante d'un adulte signifiant pour lui... ainsi que dans un environnement et avec du matériel adapté à son âge et à ses compétences.



Brigitte DELFORGE
Coordinatrice Accueil ONE

Pierre PETIT
Conseiller pédagogique ONE





La main verte en milieu d'accueil... oui mais vigilance à l'égard des plantes toxiques !

Les éléments que nous reprenons ci-dessous nous ont été fournis par le Centre Antipoisons. Ce centre assure jour et nuit, une permanence d'information toxicologique en urgence. Les médecins de la permanence offrent une assistance téléphonique à toute personne confrontée à un problème d'intoxication.

En 2007, le Centre Antipoisons a répondu à 53.570 appels dont 43.218 étaient en rapport avec une exposition à un produit.

Les produits les plus souvent en cause sont les médicaments, les produits ménagers et les pesticides. Les plantes et les baies attirent également les jeunes enfants en âge d'explorer leur environnement, en portant tout à la bouche. Durant la même période, le Centre a été consulté 2.186 fois pour une exposition à une plante et 73% de ces appels concernaient de jeunes enfants, particulièrement le groupe d'âge des moins de 2 ans.

Il faut savoir que les intoxications graves sont rares mais le contact avec certaines plantes constitue malgré tout une expérience fort désagréable voire douloureuse.

Nous vous présentons ci-contre une liste des plantes courantes, toxiques. Il est clair que dans un milieu d'accueil ou dans une famille avec des petits enfants, il vaut sans doute mieux ne pas avoir de telles plantes dans la maison ou dans le jardin.

Mais sachant qu'il est impossible d'exclure toutes les plantes toxiques de son jardin, il est conseillé d'éduquer très tôt les enfants à ne pas toucher aux plantes et à ne pas consommer des baies sans demander d'abord l'avis d'un adulte.

Il faut savoir aussi que certains colliers artisanaux constitués de graines de plantes peuvent s'avérer également très toxiques.

Le Centre Antipoisons recommande encore quant à lui de connaître le nom (si possible le nom latin) des plantes d'intérieur. En cas d'accident, les recherches sont plus faciles et de ce fait, les conseils concernant les attitudes à adopter sont plus adéquats.

DU CÔTÉ DES PLANTES D'APPARTEMENT

Les plantes dont le jus est irritant pour la peau et les muqueuses (✘)

✦ CAPSICUM FRUTESCENS (petit piment): jus très irritant.

✦ DIEFFENBACHIA: le mâchonnement d'une feuille entraîne une irritation intense des muqueuses avec hypersalivation, voix rauque, difficulté à avaler, parfois même difficultés respiratoires. (Les PHILODENDRONS, les SPATHIPHYLLUM et les MONSTERA appartiennent à la même famille botanique que les DIEFFENBACHIA, la famille de ARACEES).

✦ Le groupe des FICUS (FICUS benjamina, FICUS elastica ou caoutchouc...) comprend des plantes d'appartement très répandues. L'ingestion d'un morceau de feuille de ficus peut être responsable d'un peu de diarrhée due au latex contenu dans ces plantes ayant des propriétés laxatives.

✦ Les EUPHORBES, plantes courantes également: l'EUPHORBIA PULCHERRIMA ou rose de Noël, très répandue: ses bractées colorées, rouges ou blanches, sont attrayantes. Le suc de cette plante est légèrement irritant et peut être responsable d'une gastro-entérite si avalé.

Vous pourrez retrouver sur le site Internet de l'ONE dans la rubrique «Flash Accueil» un fichier PDF appelé «Les plantes d'appartement irritantes ou toxiques». Celui-ci reprend ces plantes et leurs photos.

Le latex d'autres EUPHORBES est beaucoup plus irritant. Les épines d'EUPHORBIA MILII (Epine du Christ) peuvent entraîner de douloureuses blessures, la projection dans l'œil du latex des EUPHORBES candélabres peut être responsable de sérieuses kérato-conjonctivites. Ces plantes doivent être manipulées avec précaution: gants, protection des yeux.

Les plantes qui sont toxiques si elles sont avalées ()

- ✦ Les petits fruits du SOLANUM PSEUDOCAPSIUM ou Pomme d'Amour, s'ils sont ingérés, peuvent occasionner des troubles digestifs surtout s'ils sont verts.
- ✦ Les plantes du groupe des AZALEES et des RHODODENDRONS peuvent contenir une puissante toxine, la grayanotoxine, qui se trouve notamment dans les feuilles.
- ✦ L'HEREDERA ou LIERRE, les feuilles et les fruits sont toxiques.
- ✦ Toute la plante est toxique: CATHARANTUS ROSEUS ou PERVENCHE DE MADAGASCAR, COLCHICUM BYSANTINUM ou COLCIQUE, CYPERUS ou FUSAIN, NERIUM OLEANDER ou LAURIER ROSE
- ✦ Le GUI jouit d'une réputation de plante très toxique, ceci dit, l'ingestion de quelques baies n'entraîne en général qu'une irritation gastro-intestinale. Les baies de HOUX peuvent être responsables de diarrhées, très gênantes chez le jeune enfant.
- ✦ Les bulbes de JACINTHES, NARCISSES, TULIPES, JONQUILLES, AMARYLLIS, peuvent être confondues avec

des oignons et utilisées pour agrémenter une salade ou un potage. Les vomissements ne se font pas attendre...

Attention aussi à l'eau des vases où séjournent longtemps des fleurs coupées qui s'enrichit de matières diverses, de bactéries...qui, si elle est ingérée, peut occasionner des malaises.

DU COTE DES PLANTES DE JARDIN ET DES PLANTES SAUVAGES

La même distinction est à faire pour les plantes extérieures que pour les plantes intérieures: les plantes dont le jus ou une partie de la plante sont irritants pour la peau et les muqueuses ou les plantes qui sont toxiques lorsqu'elles sont avalées. La liste est longue et le Centre antipoisons peut fournir tous les renseignements à ce sujet.

Nous aborderons ici les plus communes:

Les petits épis de baies rouge-orange dans les sous-bois signalent la présence d'arum maculatum.

- ✦ Les baies d'arum sont très toxiques (gonflement des lèvres, de la langue).
- ✦ Les baies du chèvrefeuille: non comestibles mais toxicité mal connue.
- ✦ Les gousses de cytise ressemblent un peu à des haricots et contiennent de la cytisine dont les effets sont comparables à ceux de la nicotine.
- ✦ L'if, le laurier-cerise, le pyracantha, les baies de sureau, etc; présentent des risques de symptômes d'irritation gastro-intestinale.

Prudence donc avec les enfants qui peuvent jouer à la dînette avec ces baies colorées ou les avaler spontanément!



Dr Nathalie MELICE
Conseillère médicale
pédiatre ONE

Brigitte PLENNEVAUX
Coordinatrice Accueil ONE

Centre Antipoisons ☎ 070 245 245
7 jours sur 7 - 24 heures sur 24

Collaborations ASR – Milieux d’Accueil (MA)

Quelles collaborations pouvez-vous envisager avec l’administration subrégionale (ASR), en tant que responsable ou personnel de maison d’enfants ou accueillante autonome et que peut faire l’ASR pour vous?

Accueillant(e) Autonome/Accueillant(e) Conventionné(e)/Maison d’Enfants: comment choisir au mieux le statut qui vous convient?

Au sein de chaque subrégion, une réunion d’informations (collective ou entretien individuel) est organisée plusieurs fois par an afin d’orienter au mieux les personnes désireuses d’accueillir professionnellement des enfants de 0-6 ans, en leur présentant les possibilités qui s’offrent à elles et la particularité de chaque type d’accueil.

Une brochure reprenant ces spécificités existe et est remise lors de ces rencontres. Vous pouvez aussi vous les procurer sur simple demande par mail ou téléphone auprès de l’Administration subrégionale dont vous dépendez.

Suite à cette 1^{ère} séance d’informations, les coordonnées des Agents de l’ONE vous sont données afin d’organiser au moment opportun un suivi individualisé de votre projet d’accueil.

Souvent, il existe un amalgame entre Administration subrégionale et Comité subrégional.

L’Administration subrégionale (ASR)

Dans toutes les subrégions, existe une Administration subrégionale, celle-ci est votre première entrée ou contact avec l’ONE.

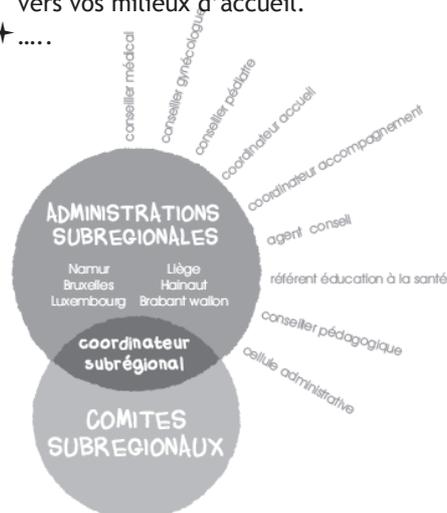
L’Administration subrégionale est constituée de différents staffs administratifs qui ont comme mission principale, le soutien des agents *de terrain*. Elle joue aussi l’interface entre l’Administration Centrale de l’ONE et les acteurs de terrain de la subrégion dont, notamment, le conseiller pédiatre et le conseiller pédagogique.

C’est à cet endroit que l’Agent Conseil ou le Coordinateur Accueil, chargé de l’accompagnement de votre secteur, traite votre dossier en relation avec le secrétariat composé du coordinateur subrégional, du secrétaire subrégional et de l’équipe administrative. Vous trouverez d’ailleurs le nom de l’agent traitant sur chacun des courriers.

Le secrétariat représente le support administratif et relationnel de l’agent conseil et du coordinateur accueil.

Vous qui êtes accueillant(e)s ou responsable ou personnel d’encadrement d’une maison d’enfants, que pouvez-vous attendre de l’ASR?

- ✦ Une nouvelle orientation lorsque vous rencontrez une difficulté.
- ✦ Une réactualisation de votre dossier en vue de le compléter.
- ✦ La mise en contact avec votre agent conseil/coordinateur accueil/conseiller médical de la subrégion lorsque vous n’arrivez pas à les joindre.
- ✦ La transmission des données par rapport à votre dossier administratif.
- ✦ La transmission d’informations sur les ateliers de travail pédagogiques.
- ✦ L’orientation des parents, notamment vers vos milieux d’accueil.
- ✦



Le Comité subrégional

Le Comité subrégional quant à lui est composé de 9 membres, ils sont nommés par le Conseil d'Administration de l'ONE, en fonction de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance.

Il est chargé, entre autres, d'/de:

- ✦ autoriser/suspendre/mettre en demeure/refuser en première instance le milieu d'accueil de fonctionner;
- ✦ accorder des dérogations à la limite d'âge de 65 ans et ce, de manière exceptionnelle;
- ✦ suivre les plaintes/infos concernant le MA présenté par l'agent conseil ou le coordinateur accueil en charge du dossier;
- ✦ entendre le MA qui souhaite faire part de son point de vue ou demander un avis en sus de la coordinatrice ou agent conseil sur son projet;
- ✦ vous convoquer afin de vous entendre et de faire valoir vos observations lors d'une mise en demeure susceptible d'entraîner une fermeture de votre MA.

Le Comité Subrégional se réunit 1 à 2 fois par mois en fonction des besoins des dossiers. A partir du moment où vous recevez un courrier spécifiant que votre dossier est complet au regard de l'art 44 de l'arrêté Milieux d'Accueil, l'avis de la Commune est sollicité, laquelle a 1 mois pour le rendre à l'ONE, faute de quoi, il sera réputé favorable. C'est dans le champ de ses compétences que le service régional incendie rendra son avis quant à la sécurité de vos infrastructures d'accueil. Le Comité, quant à lui, dispose encore d'un délai d'un mois afin de vous donner, le cas échéant, votre autorisation d'ouvrir votre MA et d'en faire la

publicité, ce qui représente pour lui un délai total de 2 mois à partir du moment où votre dossier est déclaré complet. Résumons les divers avis dont vous avez besoin avant le passage de votre dossier au Comité:

- ✦ avis nécessaire de l'agent conseil ou coordinateur accueil;
- ✦ avis nécessaire de la Commune;
- ✦ avis du conseiller médical pédiatre, conseiller pédagogique ou tout autre expert attendu et jugé utile par le Comité subrégional;
- ✦ le/la secrétaire subrégional(e)/le coordinateur subrégional sont garants de la complétude du dossier et font l'interface entre les membres du Comité et vos coordinateurs accueil/agents conseils.

Vous avez encore des questions ? L'Administration subrégionale est là pour y répondre quelles qu'elles soient. Nous sommes là pour les entendre, les comprendre, essayer d'y répondre au mieux de manière personnalisée. Notre objectif commun est de vous accompagner dans votre démarche d'ouvrir un MA de qualité et de maintenir cet accueil tout au long de votre carrière. Il nous paraît important que les parents puissent vous confier leurs enfants en toute quiétude et confiance, au vu de ce que votre projet d'accueil propose, que les enfants se sentent épanouis et que vous-même vous puissiez vous épanouir dans votre profession.



Sylvie ANZALONE
Coordinatrice Subrégionale Hainaut

Maury LIBOUTON
Coordinatrice Subrégionale Brabant Wallon





Accueillir un stagiaire dans votre MA

Saviez-vous que le réseau de l'IFAPME propose 2 formations liées à la petite enfance? L'une permet de devenir accueillant(e) d'enfants autonome ou conventionné(e), l'autre permet de devenir directeur(trice) de maison d'enfants.

Mais avant d'aller plus loin... qu'est-ce que l'IFAPME? L'IFAPME est l'Institut wallon de Formation en Alternance des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises. Il s'agit d'un Organisme d'Intérêt Public (OIP) dont l'une des missions principales est de mettre en place et de coordonner la formation en alternance sur le territoire de la Région wallonne. Ces formations de qualité sont organisées par les centres qui constituent le réseau IFAPME. Il y en a 9 répartis en 14 sites dans toute la Wallonie. Il y en a forcément un près de chez vous!

Des balises pour accueillir un stagiaire de l'IFAPME

Vous aimeriez transmettre votre savoir et accueillir un(e) stagiaire de l'IFAPME dans votre institution? Deux formules de stages sont possibles pour chacun des métiers évoqués: il y a le *stage de courte durée* et la *Convention de stage IFAPME, de longue durée*.

Dans chacun des cas, la réalisation du stage est une condition préalable à l'évaluation finale puisque l'expérimentation du terrain alimente les contours du futur projet d'accueil présenté à cette occasion. Quelle que soit la formule de stage adoptée, l'expérience vécue par les stagiaires est analysée dans le cadre du programme de formation et notamment dans les cours d'analyse de pratique ou de préparation à l'examen final.

Vous optez pour la formule Stage de Courte Durée?

De 3 semaines complètes dans la formation d'accueillant à 6 semaines pour la formation de directeur de maison d'enfants. Cette formule intéressera particulièrement des apprenants déjà salariés, en réorientation professionnelle.

L'objectif de cette formation est l'observation; le stagiaire n'est pas rémunéré. Mais celui-ci doit toutefois être couvert par une assurance accident du travail et responsabilité civile.

Vous optez pour la formule Convention de Stage IFAPME ?

De la même durée que la formation et à raison de 30-38h par semaine, cette formule de stage intéressera particulièrement les apprenants non encore salariés. Elle permet une véritable intégration dans le milieu de travail. Du fait de sa durée, le stage permettra au stagiaire d'observer et de soutenir les professionnels du milieu d'accueil dans la réalisation des tâches quotidiennes.

Autre avantage pour l'employeur, la réglementation de la Communauté française permet aux Maisons d'enfants qui accueillent des stagiaires en convention et sous certaines conditions d'encadrement (à savoir, 1 stagiaire pour 12 enfants et 2 travailleurs équivalents temps plein), de compter ces stagiaires comme personnel d'encadrement! Il faut préciser que cet avantage n'existe pas pour les milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE tels que les crèches et MCAE.

A côté de cela, il existe quelques obligations administratives et financières. Le milieu d'accueil qui accueille un stagiaire pour un stage de longue durée devra :

- ✦ Payer au stagiaire l'allocation mensuelle à partir de 406,38 €.
- ✦ Payer l'ONSS correspondante (réduite).
- ✦ Intervenir dans les frais de déplacement du stagiaire suivant les prescriptions légales.
- ✦ Affilier le stagiaire au service externe de prévention et protection du travail.
- ✦ Enfin, comme pour le stage de courte durée, il faudra couvrir le stagiaire par une assurance accident du travail et responsabilité civile.

Accueillir un stagiaire dans votre MA

Alors, pressé(e) d'accueillir un stagiaire IFAPME dans votre institution?

Pour tout renseignement et quelle que soit la formule de stage, **appelez gratuitement le 0800/90.133!** Une conseillère vous fournira une documentation complémentaire et vous orientera vers la personne ressource adéquate en fonction du type de stage et de la localisation de votre milieu d'accueil. **Rendez-vous également sur www.ifapme.be**

Jean-François RASSEAUX
Conseiller pédagogique à l'IFAPME

Quelles implications pour le milieu d'accueil?

Comment accueillir un stagiaire en lui offrant les conditions optimales d'apprentissage, tout en préservant la **qualité de la relation établie avec les enfants et la continuité d'accueil** qui leur est offerte? **L'enfant est au centre de nos préoccupations** et doit le rester. Ceci permet d'assurer de la cohérence entre les pratiques mises en place dans le milieu d'accueil et les attentes des institutions de formation et des superviseurs de stage.

Envisager l'accueil des stagiaires en organisant une période de familiarisation à leur attention, comme vous le faites déjà pour les enfants, est une piste intéressante. En effet, annoncer l'arrivée d'un stagiaire, l'accueillir dans l'équipe, le présenter aux enfants et aux parents sont des étapes qui s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du Code de Qualité.

Décliner la place du stagiaire en fonction de ses compétences déjà acquises et/ou de son année de formation et envisager préalablement la place qui lui sera attribuée dans l'équipe et les tâches qui lui seront confiées, permettra souvent d'inclure le stagiaire dans l'équipe, de façon harmonieuse.

Votre projet d'accueil est naturellement un élément incontournable pour expliquer vos choix éducatifs. Cela vous permet d'expliquer aisément au superviseur de stage de l'école de formation, ainsi qu'au stagiaire, pourquoi vous avez opté pour telle orientation éducative.

Les parents sont-ils avertis de l'accueil d'un stagiaire et de la place qui leur est attribuée via votre projet d'accueil? Comment veiller à ce que les stagiaires puissent s'inscrire dans le contexte de votre milieu d'accueil?

Pour ceux qui le font déjà, vous savez qu'accueillir des stagiaires nécessite un travail supplémentaire de votre part. Evaluer régulièrement le travail du stagiaire, en fonction de critères convenus entre les parties concernées, prend du temps!

Comme vous le signale Monsieur Rasseaux, les stagiaires IFAPME sous convention peuvent compter dans votre personnel d'encadrement... ceci ne vous dispense par ailleurs pas de participer à la formation de ces personnes!

Vous accueillez déjà des stagiaires et vous souhaitez faire part de votre expérience et de votre enthousiasme à participer ainsi à la formation de futurs professionnels? N'hésitez pas à en faire part à vos collègues, via un prochain Flash Accueil!

Vous avez le projet d'accueillir des stagiaires? Dans ce cas, il est intéressant de pouvoir prendre contact avec votre Coordinateur(trice) accueil afin de réfléchir ensemble à la mise en place de ce projet.

Pour en savoir plus: consultez la brochure «Soutien à l'activité des professionnel(le)s - repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) partie 3 qui aborde l'accueil des stagiaires (pp. 24 à 28).



Anne FORTEMPS
Coordinatrice Accueil ONE

ZOOM SUR...

11



Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques... Une brochure à découvrir ✕ ✕ ✕

Dans beaucoup d'endroits, les accueillant(e)s envisagent de s'ouvrir à l'accueil d'enfants «ayant des besoins spécifiques». Mais ils(elles) sont traversé(e)s par une multitude de questions et souhaitent avoir à leur portée des outils et des démarches pour les soutenir dans cet accueil ...

C'est une des raisons pour lesquelles l'ONE a traduit en français et met à disposition aujourd'hui un livret «Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques». Cette brochure a pour objectif de proposer, au travers de témoignages tant de professionnels que de parents, des pistes de réflexion au lecteur: envisager une alliance éducative avec les parents (quoi? pourquoi?...), s'inquiéter au sujet du développement et trouver les mots pour en parler aux parents, travailler avec d'autres dans un réseau professionnel: qu'est-ce que cela signifie? Comment s'y prendre ...

Ces pistes sont issues d'échanges et de travail avec d'autres professionnel(le)s engagé(e)s dans des projets pilotes menés à Gand et à Anvers.

Les questions telles que «*est-ce que j'ai les compétences pour y arriver? Quels sont les savoirs spécifiques dont je devrais disposer pour prendre soin de cet enfant-là et de sa famille?...*» sont légitimes. Pourtant, penser que l'on devrait devenir spécialiste du handicap revient à se faire une idée fautive de la tâche qu'un(e) accueillant(e) doit accomplir. Ce qui lui est demandé est d'accueillir un enfant et sa famille au quotidien et des compétences telles qu'avoir de l'empathie pour les enfants, développer des conditions de jeu qui favorisent les relations entre enfants, accueillir et aller à la rencontre des parents,... sont des aspects essentiels.

Voici quelques points clés proposés dans le texte du VBJK, parfois au travers d'un témoignage, parfois dans un encadré,...:

- ✦ travailler en partenariat, échanger avec les parents sur ce que l'on observe, comment l'on voit l'enfant dans le milieu d'accueil: le parent connaît très bien son enfant, l'accueillant est le spécialiste des enfants lorsqu'ils vivent dans le groupe;

- ✦ reconnaître la différence dont l'enfant est porteur et ajuster les conditions de l'accueil: aménagements de l'espace et des objets (des pistes concrètes sont proposées dans la brochure), travailler la communication;

- ✦ soigner les moments de rencontre informels où tous les parents et les professionnels peuvent se rencontrer et échanger...

La brochure met en comparaison des modèles (modèle du déficit - modèle de l'inclusion) qui constitue une base de travail très intéressante.

Vous êtes intéressé(e) par la brochure? N'hésitez pas à la demander soit à l'agent conseil ou au coordinateur accueil de votre secteur.



Pascale CAMUS
Conseillère pédagogique ONE
Coordinatrice task force handicap ONE

Youpi, c'est l'heure du goûter ... on va pouvoir se régaler!

Contrairement aux idées reçues, le goûter n'est pas une simple collation mais bien un repas structuré. Il permet de fournir l'énergie nécessaire avant de nouvelles activités, de compléter les apports alimentaires de la journée et d'éviter le grignotage avant le souper (barres chocolatées, jus, chips, ...).

Dès l'âge de 18 mois, le goûter doit être composé de féculents, matière grasse, fruit, eau nature ou de produit laitier (à individualiser).

Entre 18 mois et 3 ans, il n'est pas nécessaire de donner des produits laitiers au goûter tous les jours, si l'enfant en reçoit le matin et le soir. A partir de 4 ans, ils peuvent par contre être donnés quotidiennement à ce repas.

Voici quelques idées de goûters sains faciles à réaliser, qui enchanteront nos gastronomes en culotte courte.

Croque-banane

Ingrédients (pour 1 enfant):

- 1 banane,
- 1 pain pitta,
- du beurre.

Préparation

- Ouvrir la partie supérieure du pain pitta avec un couteau.
- Beurrer l'intérieur du pain pitta.
- Découper la banane en fines tranches et les disposer dans le pain.
- Mettre le pain pitta fourré à la banane dans un grille-pain afin d'obtenir un pain croustillant.

Milkshake aux fruits des bois

Ingrédients (pour 1 enfant):

- 200 ml de lait entier,
- 100 à 150 g de fruits rouges surgelés.

Préparation

- Verser le lait dans le récipient d'un robot mixer.
- Ajouter les fruits au lait et mixer le tout.

Accompagnement: Un pain piccolo beurré.

Poire au four

Ingrédients (pour 1 enfant):

- 1 poire (de type Doyenne),
- Un peu d'eau,
- Cannelle en poudre.

Préparation (préchauffer le four à 180°C)

- Rincer la poire et l'éplucher.
- Verser un peu d'eau dans un plat en pyrex et y disposer le fruit.
- Piquer plusieurs fois la poire à l'aide d'une fourchette.
- Saupoudrer le fruit d'un peu de cannelle.
- Placer le plat au four et cuire pendant environ un ¼ d'heure.
- Servir encore tiède.

Accompagnement:

Un pain faluche/bagna garni de beurre et de sirop de Liège.



Amal ALAOUI
Nathalie CLAES
Diététiciennes pédiatriques—ONE



Agenda



Actualisation du site Internet de l'ONE:

Vous pourrez trouver le nouveau modèle du «Certificat d'entrée en milieu d'accueil» dans la rubrique «Flash Accueil»

Le jeudi 28 avril 2011 de 9h30 à 11h30

«La place des hommes dans les métiers du secteur de la petite enfance»

Animateur: Jan Peeters, directeur du VBJK

Lieu: Sleep well - auberge de jeunesse 6
rue du Damier 23 - 1000 BRUXELLES

Organisateur: FRAJE

Information et inscription: fraje@cocof.irisnet.be – Tél: 02/800.86.10

PAF: 5 €

Appel à projets 2011 du Fonds Houtman: Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison

Le Fonds Houtman soutient des actions et des recherches-actions innovantes en vue de promouvoir et de favoriser les pratiques de soutien à la relation entre enfants et parents incarcérés.

L'appel à projets vise à évaluer les conditions de vie et les relations enfants-parents, plus particulièrement pour les enfants en bas âge (de 0 à 6 ans) dont la mère est incarcérée. Il y a lieu de réaliser une évaluation précise et détaillée des situations vécues afin de mettre en évidence les éventuels besoins spécifiques à cette tranche d'âge, ainsi que la nécessité d'une approche et d'une action plus ciblées.

Un montant maximal de 75 000 € sera attribué pour une durée maximale de 2 ans.

Le dossier de candidature doit être retourné avant le vendredi 29 avril 2011 à minuit à l'adresse suivante:

Fonds Houtman (ONE) - Christelle Bornauw
chaussée de Charleroi 95 – 1060 BRUXELLES – Tél: 02/543.11.71

3^{ème} appel à projets pour les Haltes accueil 2011-2012

En application de l'article 109 du Contrat de gestion 2008-2012, l'ONE a relancé la procédure auprès de l'ensemble des haltes accueil autorisées, qu'elles aient ou non été retenues lors des précédents appels à projets (2008 et 2009). Les critères de recevabilité, de sélection et de subvention ont été modifiés.

Votre projet d'accueil s'inscrit dans les objectifs poursuivis du présent appel? Faites-nous parvenir par envoi **recommandé** votre dossier complet tel que demandé dans le courrier envoyé début avril auprès de votre structure et ce pour le **1er juin 2011 au plus tard**.



Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Sylvie ANZALONE
Anne BOCKSTAEEL
Nathalie CLAES
Pascale CAMUS
Brigitte DELFORGE
Anne FORTEMPS
Eddy GILSON
Sylvie LEMAIRE
Maury LIBOUTON
Nathalie MELICE
Pierre PETIT
Brigitte PLENNEVAUX
Jean-François RASSEAUX

**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page et Graphisme
Ronny DEPETTER
Noémie DUBOIS

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48





D/2011/74.80/ 04



Editeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11

